

**CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE**  
**Pour les domaines « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info »**

**Version (21 juillet 2011)**

Les présentes Conditions particulières pour les Noms de domaine « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info » ont pour objet de préciser les conditions dans lesquelles NordNet Registrar intervient dans le cadre d'Actions (création, renouvellement d'un enregistrement, modification, transfert, suppression) relatives aux Noms de domaine que le Registrant (ci-après « Vous ») détient ou souhaite enregistrer en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

NordNet Registrar est un prestataire technique ayant conclu une convention avec les Registres visés à l'article « Conditions applicables aux différentes extensions » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, lui permettant de traiter les demandes d'actes d'administration des Noms de domaine dans les zones « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info », et notamment l'enregistrement desdits Noms de domaine auprès des différents Registres gérant ces extensions.

Les Conditions particulières pour les domaines « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info » s'ajoutent aux Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar disponibles sur <http://www.nordnet.net> rubrique « Conditions générales », ou sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar » dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar).

En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, ces dernières prévaudront.

## **1. DEFINITIONS**

Les termes et expressions suivants viennent compléter ceux définis dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Ils ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec la première lettre de chacun des mots les composant en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les Conditions particulières, y compris le préambule ou tout autre document émanant de NordNet Registrar, relatif à l'objet des Conditions particulières :

**ACE** : Format compatible avec le DNS et permettant à un navigateur de reconnaître des caractères qui ne font pas partie de l'alphabet latin standard (c'est-à-dire, par exemple, les caractères avec accents, cédilles...).

**IDN** : Un IDN (Internationalised Domain Name, ou nom de domaine internationalisé), est un nom de domaine qui contient des caractères non ASCII, c'est-à-dire des caractères qui ne font pas partie de l'alphabet latin standard (caractères avec accent, cédilles, etc...). Afin d'être reconnu par le DNS, chaque IDN est converti dans un format ACE.

**Statut** : Il peut être attribué un Statut à un Nom De Domaine afin de limiter les Actions pouvant intervenir sur ce Nom De Domaine.

- Statut "Client Transfer Prohibited" : Statut attribué à un Nom De Domaine sous extension internationale qui empêche tout Transfert Sortant du Nom De Domaine, mais qui est sans impact sur le fonctionnement technique de ce dernier. La mise en place ou la levée du statut est effectuée par le Registrar auprès du Registre concerné.

- Statut Hold ou équivalent (ex : Désactivé, Gelé, Suspendu, Bloqué) : Statut attribué à un Nom De Domaine, quelle que soit son extension, qui empêche toute opération administrative et/ou technique.

## 2. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE

### 2.1 — Exigences techniques d'un Nom de domaine

Seuls les noms conformes aux exigences techniques cumulatives suivantes pourront être enregistrés en tant que Nom de domaine :

- a) comporter un minimum de 2 caractères (suffixe .com, .net, .org, .info, .biz non compris) avant la conversion en format ACE, et un maximum de 63 caractères (suffixe .com, .net, .org, .info, .biz non compris) après la conversion en format ACE et en lettres minuscules ;
- b) être composé de caractères issus des scripts latins, grecs et cyrilliques, conformément aux listes de caractères autorisés pour chaque extension. Ces listes de caractères sont disponibles sur le site Internet des Registres, et accessibles aux adresses suivantes :

- pour le .info : <http://www.info.info/info/idn>
- pour le .org : <http://www.pir.org/index.php?db=content/Website&tbl=Registrants&id=4>
- pour le .biz : <http://www.neustarregistry.biz/products/idns>
- pour le .com, et le .net : <http://www.verisign.com/domain-name-services/become-registrar/idn-domain-names/idn-code-points/index.html>

Vous êtes informé que pour les extensions en .org et .info, les Noms de domaine pourront inclure uniquement les lettres accentuées et signes spécifiques des alphabets suivants :

- Danois
- Allemand
- Espagnol
- Hongrois
- Islandais
- Lituanien
- Letton
- Polonais
- Suédois

De même, pour les extensions en .biz, les Noms de domaine pourront inclure uniquement les lettres accentuées et signes spécifiques des alphabets suivants :

- Danois
- Allemand
- Espagnol
- Finlandais
- Hongrois
- Islandais
- Lituanien
- Letton
- Norvégien
- Polonais
- Portugais
- Suédois

- c) être composé de lettres issues d'un seul script ;
- d) ne pas commencer ni finir par un trait d'union (« - ») ;
- e) ne pas contenir de trait d'union (« - ») en 3e et 4e position simultanément, sauf si le Nom commence par les caractères « xn » ou contient également un trait d'union en seconde position ;
- f) ne pas être composé d'autres lettres que celles comprises entre « A » et « Z » ou « a » et « z » dans l'alphabet latin standard, les chiffres « 0 » à « 9 » et le trait d'union (« - »), si le nom commence par « xn -- ».

### 2.2 Statut

Les Noms de domaine sous extensions internationales (.com, .net, .org, .info, .biz), gérés par NordNet Registrar sont, par défaut et dans un délai maximum de un (1) jour ouvré après leur enregistrement, positionnés en statut "Client Transfer Prohibited". Ce statut permet de garantir la sécurité des Noms de domaine contre toute demande de Transfert Sortant non souhaitée et/ou non initiée et/ou non sollicitée par son titulaire.

Si Vous le souhaitez, Vous pouvez lever ce statut selon la procédure définie par NordNet Registrar.

Cependant, Votre Nom de domaine ne sera dès lors plus protégé.

### **2.3 Mot de passe**

Un mot de passe domaine (Identifiant alphanumérique de 6 caractères minimum), également appelé Authorization Code ou Auth Code ou Password Domaine, est attribué au Nom de domaine sous extensions .com, .net, .org, .info, et .biz lors de sa Création.

Ce mot de passe pourra être communiqué au Registrant ainsi qu'au Contact administratif du Nom de domaine concerné, au choix de NordNet et selon les informations disponibles au niveau de ces Contacts, par fax, courrier ou courriel sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

Ce mot de passe domaine peut Vous être demandé afin de valider le Transfert de votre Nom de domaine. Ce mot de passe devra dès lors être demandé au Registrar gagnant du Nom de domaine.

### **2.4 Annulation de Création**

Vous pouvez demander l'annulation de la Création d'un Nom de domaine sous extensions internationales (.com, .net, .org, .info, .biz) dans un délai de 120 heures suivant l'enregistrement du Nom de domaine.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter votre Prestataire ou les services de NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Le cas échéant, et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à NordNet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement acquittés aux services de NordNet Registrar pour le Nom de domaine dont la Création a été annulée.

Si Vous avez payé les frais d'enregistrement à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire, les conditions de remboursement sont celles définies par votre Prestataire.

## **3. TRANSFERT**

Comme prévu dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, la durée d'enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Toutefois, le délai d'un (1) an commencera à courir à compter de la date d'échéance du Nom de domaine.

## **4. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT**

Si NordNet Registrar ne constate pas de vices de forme, NordNet Registrar adresse, par courriel, une demande de confirmation aux contacts administratif et technique actuels du Nom de domaine.

Les Contacts administratif et technique sont invités à cliquer sur un lien html qui les renverra vers une page Internet sur laquelle il leur sera demandé de confirmer ou de refuser ces modifications. En fonction des réponses apportées :

- Une réponse négative par un seul des deux contacts, entraîne le rejet de la demande de modification.
- L'absence de réponse des deux contacts dans un délai de cinq (5) jours à compter du jour de l'émission du courriel de demande de confirmation, entraîne l'annulation de la demande de modification.
- Deux réponses positives entraînent la modification des données conformément à la demande dès réception des deux validations.
- Une seule réponse positive entraîne la modification des données conformément à la demande dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la validation et en l'absence d'une réponse contraire du second contact dans ce délai de (5) jours.

## **5. RENOUELEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE**

Vous avez la possibilité de renouveler l'enregistrement du Nom de domaine pendant une période de trente-cinq (35) jours suivants la date d'échéance du Nom de domaine. A défaut, la Suppression du Nom de domaine sera initiée.

## **6. SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION**

Vous pouvez demander la suspension de la procédure de Suppression pendant une période de trente (30) jours suivant Votre demande de Suppression.

Pour ce faire, nous vous invitons à contacter votre Prestataire ou les services de NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Cette Action vous sera facturée selon un montant, disponible sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar.

A l'issue de la période pendant laquelle il est possible de procéder à la suspension de la Suppression, la Suppression du Nom de domaine sera effective.

Vous êtes informé qu'un délai de quelques jours peut être nécessaire au registre de l'extension considérée pour procéder à la suppression effective du Nom de domaine.

## **7. DUREE**

Comme prévu dans les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, la durée de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar est fonction de la durée d'abonnement choisie par vos soins en cas de Création, ou de l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine en cas de Transfert Entrant (Voir article « Transfert »).

Cependant, NordNet Registrar ne gèrera plus le Nom de domaine en cas de Suppression ou de Transfert Sortant en cours d'enregistrement.

Toutefois, concernant spécifiquement les Noms de domaine sous extensions internationales (.com, .net, .org, .info, .biz), Vous êtes informé du fait que vous pouvez à tout moment, vérifier l'échéance (due date ou expiration date) d'un Nom de domaine sur le site <http://www.nordnet.net>, Espace Registrar, rubrique « Vérifiez un Domaine » puis, après obtention du résultat de votre recherche, cliquez sur le lien « information » dans le tableau afin d'avoir accès au Whois correspondant.

## **8. REGLEMENTS DES CONFLITS**

Vous vous engagez à respecter les dispositions prévues à l'article « Litiges » des « Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine » de NordNet Registrar.

Les Noms de domaine sous extensions internationales (« com », « net », « org », « info » et « biz ») sont soumis aux UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy — Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) et aux RDRP (Rules for Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy — Règles d'application des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine) afin de permettre aux personnes de faire valoir leurs droits lorsqu'elles estiment qu'un tiers y a porté atteinte en déposant un Nom de domaine et/ou a utilisé ce Nom de domaine d'une manière qui leur porte préjudice.

Ainsi, à côté de la voie judiciaire, il existe des procédures UDRP et RDRP administrées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont les règlements sont accessibles aux adresses suivantes :

- en français :
- UDRP (OMPI): <http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html>
- RDRP (ICANN): <http://www.icann.org/fr/dndr/udrp/uniform-rules-fr.htm>
- en anglais:
- UDRP (ICANN): <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- RDRP (ICANN): <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm>

Ces règlements peuvent également vous être envoyés par courrier, sur simple demande adressée à NordNet Registrar comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepter sans réserve les termes de ces règlements. NordNet Registrar et les différents Registres des Noms de domaine sous extensions internationales (« com », « net », « org », « info » et « biz ») s'engagent à mettre le(s) Nom(s) de domaine faisant l'objet d'une procédure UDRP en statut « Hold » et à respecter toute décision judiciaire ou toute décision prise dans le cadre de ces procédures UDRP et RDRP.

## **9. BASES DE DONNEES**

Vous acceptez que certaines informations que Vous avez communiquées soient publiées sur les bases de données Whois.

Ces informations sont généralement les suivantes : dénomination sociale et nom et prénom du représentant légal (sauf pour les Noms de domaine dans les extensions .com et .net) si le Titulaire est une personne morale, ou nom et prénom si le Titulaire est une personne physique, adresse, adresse électronique, numéros de téléphone et de fax du Registrant, informations techniques telles que les DNS...

Les informations concernant les Contacts sont également publiées dans le Whois.

Les informations facultatives sont mentionnées comme telles. Toute autre information doit être obligatoirement communiquée en vue de la bonne exécution de votre demande d'Action.

## **INDEX**

### **1. DEFINITIONS**

### **2. CREATION D'UN NOM DE DOMAINE**

#### **2.1 - Exigences techniques d'un Nom de domaine**

#### **2.2 - Statut**

#### **2.3 - Mot de passe**

#### **2.4 - Annulation de Création**

### **3. TRANSFERT**

### **4. DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE LE CHANGEMENT DE REGISTRANT**

### **5. RENOUELEMENT APRES LA DATE D'ECHEANCE**

### **6. SUSPENSION DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION**

### **7. DUREE**

### **8. REGLEMENTS DES CONFLITS**

### **9. BASES DE DONNEES**